

Théorie de la démocratie directe

<https://democratiedirecte.net/tirage-au-sort/>

Tirage au sort

Préambule

Selon nous la définition du mot "élection" par le dictionnaire Larousse - *Choix qu'on exprime par l'intermédiaire d'un vote* [[source](#)] - doit être rejetée car elle associe une *généralisation* au niveau de la *fonction* ("choix", sans préciser de quoi) avec un *particularisme* au niveau du *moyen* (le vote, avec omission d'autres moyens dont le tirage au sort).

Or, selon nous, pour définir efficacement une *action* c'est l'inverse qu'il faut faire : circonscrire la fonction, et présenter l'éventail des moyens (PS : on notera que la définition du dictionnaire a pour effet de conditionner la population à ne pas envisager d'autres modes de désignation ...).

Nous proposons donc la définition suivante : « *L'élection politique consiste à désigner un mandataire politique. Deux moyens de désignation sont le vote et le tirage au sort* ». Cette définition circonscrit la définition à l'élection politique, ce qui permet d'identifier les différents moyens *cohérents* avec ce type d'élection.

Objet

La conception du tirage au sort développée ici s'inscrit dans le système de démocratie directe présenté au chapitre "[Objectif](#)". Ce système est composé de deux modules complémentaires et hiérarchisés :

1. un **module référendaire** décisif, d'initiative populaire, ayant la primauté sur le principe de délégation ;
2. un **module de délégation** des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire :
 - à des délégués non-reconductibles élus par *tirage au sort* dans un pool de candidats répondant à des critères de compétence ;
 - à des robots (systèmes experts, intelligence artificielle, ...) ;

Le présent article a pour objet de traiter spécifiquement la première option du second module.

Justification

Dans le processus d'élection par votation les candidats riches (ou ceux qui sont sponsorisés par des riches) bénéficient de plus de couverture médiatique que les candidats pauvres, ce qui explique que la classe politique est plus proche de la minorité des plus riches que de la majorité de la population. L'élection par tirage au sort est politiquement plus juste en cela qu'elle neutralise les privilèges de toutes sortes (fortune privée, "sponsors", pistons familiaux, ...).

Généralisation

Le principe d'élection par tirage au sort pourrait être appliqué au niveau des trois pouvoirs constitutionnels :

- pouvoir *exécutif* : les ministres et le chef de l'État (président ou premier ministre) ;
- pouvoir *législatif* : les parlementaires ;
- pouvoir *judiciaire* : les juges.

Dans le système "représentatif" *les ministres ne sont pas élus* mais désignés par le chef du pouvoir exécutif (le premier ministre ou le président selon les pays).

Historiquement il est extrêmement rare de devenir et rester chef du pouvoir exécutif sans le consentement de la [classe dirigeante](#).

Enfin bien qu'en théorie les trois pouvoirs constitutionnels sont supposés indépendants [[approfondir](#)], dans la pratique du système "représentatif" les pouvoirs *judiciaire* et *législatif* sont généralement subordonnés au pouvoir *exécutif*, et plus précisément à son chef. C'est grâce aux pouvoirs législatif et judiciaire - ainsi qu'à la prétendue liberté d'expression - que la démocratie peut être simulée.

Dans les régimes dits "démocratiques" le pouvoir est donc en réalité extrêmement concentré puisque le chef du pouvoir exécutif à quasiment les pleins pouvoirs (du moins pour la durée de son mandat). Celui-ci n'est cependant que le "PDG" du pays, commandité par le discret et diffus "conseil d'administration" qu'est la classe dirigeante (NB : il s'agit pas là d'un complot mais d'un phénomène d'[auto-organisation](#)).

Candidatures électorales

Volontariat. Pour être éventuellement tiré au sort il faudrait avoir préalablement posé sa candidature (personne ne serait donc contraint d'assumer une fonction de délégué).

Compétences. D'autre part la procédure électorale pourrait prévoir des conditions limitant les candidatures aux personnes disposant des compétences requises. Il importe cependant de veiller (comment ?) à ce que ces conditions n'aient pas pour effet de réinstaurer un régime de privilèges.

Rotation des mandats

Corruption. Etant donné que le pouvoir politique corrompt, celui-ci devrait être investi dans unE même déléguéE le moins longtemps possible. Le principe d'élection par tirage au sort va donc de pair avec celui de rotation rapide des mandats.

Corruption

... de la classe politique US par les super-riches et les grandes sociétés

Dans un interview télévisé datant d'août 2015 le milliardaire US Donald Trump déclare qu'il achète des politiciens chaque fois qu'il en a besoin, et que ce système est généralisé.

... de la classe politique européenne par Washington

Déclaration de Paul Craig Roberts, qui fut Secrétaire Adjoint au Trésor pour la politique économique et rédacteur en chef adjoint du Wall Street Journal :

« Lors de mon doctorat, mon président de thèse, qui est devenu un haut fonctionnaire du Pentagone, en réponse à ma question sur la façon dont Washington a toujours réussi à imposer aux Européens ce que Washington voulait m'a répondu :

- " L'argent, nous leur donnons de l'argent ".
- " L'aide étrangère ? " ai-je demandé.
- " Non, nous donnons aux dirigeants politiques européens des valises pleines d'argent (bags full of money). Ils sont à vendre, nous les avons achetés. Et ils viennent rapporter ".

Peut-être que cela explique les 50 millions de dollars amassés par Tony Blair en une année ... » [[source](#)].

Partage. D'autre part la rotation rapide des mandats induit une plus grande implication de la population dans le processus gouvernemental, favorisant ainsi - par la pratique - l'éducation et la responsabilisation politique. On notera la cohérence de ce principe avec celui de primauté du référendum sur la délégation.

Délégation subordonnée

Subordination

Dans notre raisonnement le principe de *délégation* complète le principe de *référendum* (décisif et d'initiative populaire), mais en lui étant subordonné ! Ce principe de subordination de la délégation au référendum a pour effet que la fonction de chef de gouvernement est réduite à la fonction de « *coordinateur gouvernemental* » puisque le chef serait dorénavant l'ensemble de la population.

En réalité le chef de gouvernement n'est déjà aujourd'hui qu'un coordinateur dans la mesure où le véritable chef du gouvernement est la classe dirigeante (états-unienne pour ce qui est des pays de l'OTAN). Le principe de subordination implique donc un transfert de pouvoir, non pas du "chef de gouvernement" vers la population, mais bien de la classe dirigeante vers la population.

Délégation

Comme exposé au chapitre "*Objectif*", la Constitution doit déterminer dans quels domaines, sous quelles conditions et selon quelles procédures les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont délégués :

- dans certains cas à des délégués tirés au sort ;
- dans d'autres cas à des robots (systèmes experts, intelligence artificielle, ...).

Nous recommandons vivement que ces robots soient composés de logiciels libres et de machines fabriquées par des entreprises *publiques*. Les systèmes d'intelligence *artificielle* doivent impérativement être subordonnés à des systèmes publics d'intelligence *collective* .

La fin du leadership ?

Il ne s'agit pas de bannir toute forme d'élitisme ou méritocratie en politique. Cela n'est pas souhaitable car il est bien que la collectivité puisse bénéficier du travail des plus doués et compétents. Cependant cette réalité doit être relativisée, au regard des faits suivants :

- **Stabilité.** Pour un *despote éclairé* combien l'histoire a-t-elle connu de dirigeants incompetents et malhonnêtes ? En outre après sa mort c'est généralement le chaos car l'appareil d'État s'est sclérosé en un système conçu par et pour le leader (exemples : l'effondrement de la Libye après l'assassinat de Kadhafi ; qu'advient-il de la Russie après la mort de Poutine ?).
- **Complexité.** Le degré de complexité et la nature de plus en plus changeante de la société moderne ont atteint un niveau ingérable par des leaders (chef d'État ou d'entreprise) aussi compétents soient-ils. Il résulte de cette évolution que le principe de *leadership* devient obsolète !
- **Progrès.** L'on souhaite une *véritable* élite, et que *ce statut partagé, bien plus que les individus qui l'incarnent*, serve à tirer vers le haut le niveau moyen de la population, par le partage de la pratique du pouvoir (--> responsabilisation et émancipation).

La démocratie n'est pas bonne en soi, tout comme la dictature n'est pas mauvaise en soi (cf. le "despotisme éclairé"). Cependant la première est plus durablement stable, et mieux adaptée au progrès social et scientifique. L'évolution vers une véritable démocratie exigera cependant de vaincre les résistances psychiques induites par notre conditionnement - généralement inconscient - aux comportements de soumission/domination.

Ce n'est donc pas la fin du leadership, mais plutôt son partage par : (i) rotation des mandats, et (ii) subordination au référendum décisif et d'initiative populaire (NB : ces principes pourraient être appliqués également au niveau des *entreprises*, pourvu que l'État instaure le statut de *coopérative publique*).

Limites

Les avantages espérés du tirage au sort ne doivent pas être exagérés :

- corrompre un individu peut se faire en quelques heures --> la corruption sera probablement freinée mais certainement pas éliminée par le tirage au sort et la rotation rapide des mandats ;

- les délégués subissent - et ont subi préalablement à leur mandat - le conditionnement médiatique, à l'instar de tout citoyen --> la délégation est un principe nécessaire mais non suffisant : la démocratie directe exigera également la nationalisation des médias de masse.

Ces limitations ne justifient cependant pas de renoncer au tirage au sort.

Récupérations et détournements

Récupération

Il importe de ne pas se laisser duper par les tentatives de récupération et de neutralisation que tente déjà la classe politique. Ainsi en 2015 une politicienne belge a eu le culot de présenter le tirage au sort comme « *une idée personnelle* » (sic), et de proposer que le Sénat devienne mixte c-à-d composé de politiciens et de citoyens. Outre le fait qu'elle maintient une classe de politiciens professionnels, cette proposition n'est selon nous que de la poudre aux yeux car le Sénat belge n'a quasiment plus aucun pouvoir. Dans ces conditions il est hautement probable que ce ne sont pas quelques citoyens tirés au sort qui redonneraient du pouvoir au Sénat, mais le Sénat et ces quelques citoyens qui seraient instrumentalisés pour maintenir en vie le spectacle du régime "représentatif".

Plus c'est gros ... La proposition de la politicienne est d'autant plus culottée qu'il s'agit de Laurette Onkelinx, qui fut ministre sans discontinuité pendant 22 ans !

Détournement

Une alternative proposée par la sociocratie et l'holocratie est l'*élection sans candidat*. Ces techniques de management développées dans des entreprises privées sont fondées en outre sur (i) le rôle d'un médiateur et (ii) l'absence de vote secret. Outre le fait que l'abandon du vote secret constitue une grave régression démocratique, la sociocratie et l'holocratie ignorent toute la problématique de la *propriété* de l'organisation (et donc de ses moyens de production ...), comme s'il n'y avait pas de différence fondamentale entre une entreprise privée (ou une association subsidiée) en pseudo-démocratie et une *coopérative publique* en démocratie directe. Il importe donc de ne pas confondre ces nouvelles techniques de management avec la démocratie directe. Il est en effet dans l'intérêt de toute classe dirigeante d'entretenir cette confusion [élection sans candidat : [théorie](#) et [pratique](#)].